

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-191 du 22 Mai 1985

chargeant le Camarade Hospice ANTONIO,
Ministre des Finances et de l'Economie,
de l'intérim du Camarade Adolphe BIAOU,
Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative pour compter du
18 Mai 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 18 Mai 1985, le Camarade Hospice
ANTONIO, Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'in-
térim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative
pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Mai 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 SPD 2
MDRAC-MFE 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCF 1 PREFETS 6 JORPB 1.